

**RÉPONSE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À L'ENGAGEMENT NUMÉRO 25**

Régie de l'énergie
DOSSIER: <i>R-3550-2004</i>
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: <i>16 juin 2005</i>
Pièces n°: <i>HQD-7</i>

document 1.25

Engagement 25 :

Envisager un rendre-compte en août et la position d'Hydro-Québec à cet égard, avec contraintes et/ou modalités, le cas échéant. (demandé par la Régie – voir notes sténographiques page 379 à 385)

Réponse à l'engagement 25 :

En ce qui regarde le critère de fiabilité en énergie de l'électricité patrimoniale, Hydro-Québec ne voit pas d'objection à ajouter le mois d'août à la fréquence des rendre compte sur le critère de gestion de 2 ans (-64 TWh) et de 4 ans (-98 TWh). De plus, à la demande de la Régie, Hydro-Québec s'engage à déposer ces rendre compte sur une base ad hoc qui sera convenue entre la Régie et Hydro-Québec.

En ce qui a trait au critère de fiabilité en puissance, le Distributeur continuera à déposer au mois de novembre de chaque année la démonstration de la fiabilité en puissance, mais propose à la Régie, pour des raisons commerciales, de rendre public ces informations à la fin du mois de janvier.